Déclaration liminaire
CAPL 2 du 27 juin 2017

Monsieur le Président,

FO-DGFIP 84 déplore que 2016 (gestion de l'année 2015) ait été la dernière année pour l'attribution de bonifications pour les contrôleurs. Cette procédure, bien qu'imparfaite, restait un des seuls moyens de reconnaître concrètement la valeur, le travail et l'investissement des agents, et ce, dans un contexte de plus en plus contraignant et avec des conditions de travail,de plus en plus dégradées.

Pour cette année 2017 (gestion 2016) les recours des contrôleurs ne peuvent donc porter que sur les appréciations littérales et le tableau synoptique.

FO DGFIP 84 déplore le système de l'année blanche et demande au contraire une légitime reconnaissance du travail accompli.

FO DGFIP 84 exige l'ouverture immédiate de réelles négociations sur la mise en place de ce nouveau système d'évaluation des agents.

FO DGFIP 84 exige que le nouveau système à venir soit un réel progrès pour les agents et ne soit pas comme le PPCR le reflet des idées du moins disant.

FO DGFIP 84 revendique la garantie pour tous d'une véritable possibilité d'appel devant la CAP compétente, et :

- exige la suppression de la procédure de recours hiérarchiques, préalable obligatoire aux recours en CAPL,

- exige l'instauration de délais de gestion conformes aux délais légaux de recours,

- exige un nouveau système de notation fondé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec rétablissement d'une note chiffrée mais sans contingentement.

Et enfin **FO** DGFIP 84 rappelle que l'appréciation de la valeur professionnelle d'un agent doit être reconnue de manière individuelle et non sur des critères de comparaison avec d'autres collègues.